

## Les espèces floristiques au Témiscouata

Le Témiscouata regorge d'une richesse floristique remarquable et exceptionnelle. On rencontre sur le territoire une flore particulière, notamment les plantes calcicoles (associées au calcaire) situées sur la pointe rocheuse du lac Témiscouata ou encore des plantes rares tels la valériane des tourbières et le calypso bulbeux. On trouve également en abondance le thé du Labrador, la calla des marais, la menthe du Canada, l'iris versicolore, la cornouille du Canada, la kalmia à feuilles étroites pour n'en nommer que quelques-unes.

Les espèces floristiques possèdent des caractéristiques propres et sont importantes au plan de leur valeur écologique, scientifique, alimentaire, économique, médicinale, culturelle et sociale, d'où l'importance de les protéger. C'est avec la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01) que le gouvernement québécois s'est engagé à garantir la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec et à mettre en place les moyens et les actions à entreprendre afin d'assurer la survie à long terme les aires de répartition.

### Milieus forestiers

Le territoire de la MRC se situe dans le domaine de l'association « érablière à bouleaux jaunes », domaine que l'on trouve dans une bonne partie du sud du Québec. Cette association regroupe des feuillus (érables, hêtres, bouleaux) sur les sommets des montagnes et collines, et de façon générale dans les sites bien drainés, et des résineux (sapins, épinettes) dans les vallées et les sites plus humides. Selon les types de sol, on peut aussi trouver du peuplier baumier, du frêne noir, de l'orme blanc, du mélèze et de l'épinette noire. La présence de nombreuses essences de conifères comme de feuillus présente des avantages pour le milieu en offrant une matière première diversifiée. L'abondance et la diversité de la faune et de la flore du Témiscouata viennent en grande partie de la rencontre de 2 types de forêt, les forêts boréales et les forêts de feuillus. Ainsi, elles offrent une diversité d'habitats naturels et un paysage haut en couleur.

### Les écosystèmes forestiers exceptionnels

Les écosystèmes forestiers exceptionnels regroupent trois catégories distinctes : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables. Le Témiscouata possède 4 forêts rares et une Forêt ancienne légalement reconnues par le MRNF :

- La Forêt rare de la Montagne-à-Fourneau de Saint-Michel-du-Squatec, une pinède rouge à pin blanc ;
- La Forêt rare de la Rivière-Owen de Dégelis, une frênaie noire à orme d'Amérique ;
- La Forêt rare du Lac-Morrisson à Pohénégamook également une Frênaie à orme d'Amérique ;
- La Forêt rare de la Rivière Madawaska qui est une pinède blanche à érable à sucre ;
- La Forêt ancienne du Ruisseau-Beazley localisée à Dégelis est une sapinière à bouleau jaune.

En plus d'afficher des caractéristiques intéressantes et particulières, ces forêts sont peu nombreuses à l'échelle du Québec et la préservation de ces écosystèmes forestiers exceptionnels contribue à maintenir la diversité biologique. Les espèces connues et inconnues qui vivent dans ces écosystèmes exceptionnels pourront ainsi continuer à bénéficier de leurs habitats particuliers. Rappelons que le maintien de la diversité biologique est l'un des critères de l'aménagement durable des forêts, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Au Québec, ces critères font partie des dispositions préliminaires de la Loi sur les forêts. (L.R.Q., chapitre F-4.1).

#### **Les espèces floristiques menacées**

Selon la liste des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, élaborée par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec du MDDEP (2007), plusieurs espèces, présentes sur le territoire, sont classifiées comme étant menacées ou vulnérables. C'est le cas notamment de la ptéropore à fleurs d'Andromède, de la valériane des tourbières, du calypso bulbeux, du nymphéa de Leiberg et du conopholis d'Amérique. La liste complète est compilée par le MDDEP.

#### **Les espèces fauniques menacées**

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec du MDDEP (2007) a élaboré, en 2007, une liste d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. La tortue des bois, le pygargue à tête blanche et la musaraigne fuligineuse sont tous des espèces considérées comme étant vulnérables. De son côté, le grèbe esclavon est considéré, quant à lui, comme étant une espèce menacée.

#### **Les sites géologiques exceptionnels**

La création de sites géologiques exceptionnels est importante afin d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique, c'est-à-dire de toute la variété d'éléments géologiques que recèle le Québec, de même que des éléments rares ou exceptionnels qui pourraient être menacés par des phénomènes naturels ou des interventions humaines. Ce faisant, le Ministère vise à favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec en plus d'obtenir une meilleure compréhension des éléments qui les composent. Ainsi, la Loi sur les mines a été amendée pour introduire le concept de site géologique exceptionnel (SGE). Dans ce sens, la MRC souhaite que les concentrations de chert Touladi soient reconnues comme des sites géologiques exceptionnels. Matière première des échanges entre les Amérindiens des bassins du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jean, le chert Touladi a une importance historique de premier plan. Ces sites sont étroitement associés aux très nombreux vestiges archéologiques exhumés au Témiscouata et devraient faire l'objet d'une protection concertée par les divers ministères et la MRC.